

RÉUNION DU 28 JANVIER 2015

Convocation : 21 janvier 2015

Affichage : 2 février 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-et-un janvier, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

Absents excusés : COLARD Antoinette (pouvoir donné à Marcel NÉE)

Secrétaire de séance : LEPLEY Laurence

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 10 décembre 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Permis de Construire :

- HERNANDEZ Mickaël – 40 La Tourelle : Surélévation d'une habitation.

Déclarations Préalables :

- FRIBOURG Yohan – 7 Les Amontoux : Création de deux pièces au-dessus du garage et pose de deux fenêtres de toit.
- BACON Guillaume – 45 Les Corbières : Construction d'un abri de jardin.
- HUMMER Cédric – 28 Les Corbières : Construction d'un abri de jardin.
- LEVASLOT Gilles – 4 La Rocambole : Ajout d'une fenêtre sur façade.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Par délibération du 3 octobre 2011, le Conseil Municipal a fixé le taux de la taxe d'aménagement à 2 % pour la part communale.

Le service d'instruction des dossiers d'urbanisme, qui sera prochainement transféré à la Communauté de Communes, sera payant, ce qui fera une charge supplémentaire, étant donné que le service de la DDTM est à ce jour gratuit.

Au vu des baisses des dotations et dans le cadre d'une homogénéisation des taux pratiqués dans l'intercommunalité, le Conseil Municipal, décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement, à compter du 1er janvier 2016, à 3% pour la part communale.

AIRE DE COVOITURAGE

Lors de la précédente réunion, un avant-projet avait été proposé à l'assemblée. La proposition de prix de France Telecom n'est pas encore parvenue en mairie. Un voisin des ces parcelles est venu en mairie indiquer qu'il était opposé à ce projet et qu'il ferait le nécessaire pour que celui-ci n'aboutisse pas. Un courrier a été écrit en ce sens, et le conseil municipal en prend connaissance. Monsieur le Maire craint que cela ne fasse augmenter le prix de vente des terrains, mais maintient son souhait de voir ce projet aboutir.

TRAVAUX BÂTIMENTS

Rénovation de la salle du conseil : Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prévoir en 2015 des travaux de rénovation de la salle du conseil municipal, qui fait également office de salle de mariage. Celle-ci n'a pas été modifiée depuis 1996 lors de la rénovation de la mairie.

Le montant total estimé des travaux à ce jour s'élève à 14 524,44 € TTC. Monsieur le Maire précise que des contraintes de délai sont à prévoir, car des mariages seront prévus dès le mois d'avril. Les travaux devront être prévus entre fin février et début avril, et c'est pourquoi l'accord de principe est demandé avant le vote du budget primitif, sachant que d'autres devis seront demandés afin de diminuer le coût autant que possible.

Serge COTTEBRUNE et Béatrice LEPOITTEVIN soulignent la nécessité de vérifier l'étanchéité du mur côté extérieur, car les joints semblent ne plus tenir correctement. Marcel NÉE prend note de cette remarque.

Clôture de la Maison du Sonneur : Marcel NÉE expose à l'assemblée que la commission « Travaux bâtiments » souhaite installer des clôtures dans la cour située à l'arrière de la Maison du Sonneur. Ces clôtures seraient composées de panneaux en composite d'une hauteur maximum de 1,20 m contre la limite du cimetière, ainsi que contre les panneaux de soutènement en béton situés au fond de la cour. La clôture Est serait composée de grillage neuf, et ces travaux seraient réalisés par les employés communaux. Le montant de ces travaux s'élevant à 3 394,45 €, l'assemblée donne son accord et autorise le Maire à déposer une déclaration préalable afin de réaliser ces travaux au printemps. Il est à noter que cette déclaration préalable sera soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, et que le délai d'instruction sera donc de deux mois.

RÉTROCESSION DE VOIRIE POUR LES LOTISSEMENTS

Stéphane Barbé donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la Présidente du Syndicat de copropriété des « Chênaies », signé de tous les co-lotis, demandant au conseil municipal de reconsidérer leur demande de prise en charge par la commune de la voirie du lotissement.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de maintenir sa position adoptée le 29 octobre 2015, malgré les arguments avancés.

VOIRIE

- Virage du château d'eau sur « La Longue Chasse » : Les terrains sont en cours d'acquisition, une réunion sera organisée prochainement afin de définir les modalités techniques aux services concernés.
- RD 974 : Stéphane BARBÉ indique qu'un comptage a été effectué sur la route joignant le « Rocher » aux « Jouannes », devant la ZA des « Chèvres ». La moyenne de véhicules par jour est d'environ 2000.
- La « Longue Chasse » : Un comptage a également été effectué et fait état d'environ 6000 véhicules par jour, tous sens confondus. Un accroissement du trafic a été constaté durant la fermeture à la circulation de la « Vallée de Quincampoix ». En revanche, 170 poids lourds en moyenne empruntent cette route, qui est censée leur être interdite.
- Circulation devant le « City » : Monsieur le Maire indique que, suite à de nombreuses plaintes relatives à la vitesse des véhicules devant le « City », il envisage de modifier le croisement en y installant deux « Cédez-le-Passage » : un pour les véhicules en provenance des « Martins », et un pour les véhicules en provenance de « La Mare à Joncs ». Un comptage est en cours par les services du Département afin de faire un état des lieux de la circulation actuelle, et un deuxième comptage sera réalisé une fois le croisement modifié pour voir si cette modification a eu un impact sur la vitesse des véhicules.
- Aires de croisement : Des aires de croisement seront prochainement réalisées sur les routes départementales de la commune. L'Agence Technique Départementale

rencontrera Marcel NÉE afin de définir les endroits les plus adéquats pour mettre en place ces aires de croisement. Au préalable, la commission voirie se réunira un samedi matin afin de se mettre d'accord sur les emplacements à proposer.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il sera prévu au Budget 2015 la mise en place d'éclairage public sur la zone d'activités Claude Chappe, au niveau des deux giratoires situés entre « Leroy Merlin » et « Decathlon ». Les fourreaux ont été installés en 2013 et il ne reste que l'installation et la mise en service des candélabres à réaliser.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à commander les travaux à « Bouygues Energie et Services » pour un montant de 25 141,40 € HT.

L'assemblée autorise le Maire à établir une convention avec « Leroy Merlin » afin de pouvoir percevoir leur participation.

L'assemblée autorise également le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Général, au titre des amendes de police et à prévoir ces sommes en recettes et en dépenses au Budget 2015.

TRANSPORT SCOLAIRE – MISE EN PLACE DES ABRIBUS

Olivier DUPONT indique à l'assemblée qu'une réunion sur le terrain s'est tenue le 22 janvier avec un agent du Département afin de figer les emplacements définitifs pour la mise en place des abribus attendus par la population depuis la rentrée scolaire. Le Conseil Général travaille encore sur la mise en place des conventions de mise à disposition de terrain et n'a pas encore commandé les abris. Il n'est pas encore certain que tous les abris soient installés pour la fin de l'année scolaire.

SCOLAIRE

Olivier DUPONT expose à l'assemblée que, suite à une crainte du personnel suite au décès d'un enfant dans une cantine française à l'automne, une réunion s'est tenue avec la commission « Scolaire », le personnel de cantine et le médecin scolaire au sujet des allergies alimentaires et des Projets d'Accueil Individualisés.

Il en est ressorti que la décision de faire à manger aux enfants allergiques sera prise au cas par cas. Certaines allergies étant jugées trop risquées, la municipalité se réserve le droit de demander aux parents de préparer un panier repas pour leur enfant. Monsieur le Maire rencontrera tous les parents concernés afin de leur demander de mettre à jour le P.A.I. de leur enfant afin de pouvoir se positionner sur la possibilité ou non de préparer le repas.

Olivier DUPONT indique également qu'une réunion du comité exécutif est fixée le 3 février afin de faire un premier bilan des T.A.P. et de se positionner quant à une reconduction ou une éventuelle modification des horaires pour la rentrée scolaire 2015. Toute modification du PEDT doit être notifiée à l'inspection académique avant le 2 mars 2015.

PARTICIPATION FINANCIERE AU CLIC OUEST COTENTIN POUR L'ANNÉE 2015

Par délibération du 1^{er} juin 2005, la commune a adhéré au Centre Local d'Information et Coordination « CLIC Ouest Cotentin ».

Alain ROULLAND demande si beaucoup de tollevastais participent aux actions de cette structure. Stéphane BARBÉ lui répond qu'il n'y a pas de pointage lors de ces réunions et qu'il est impossible de le savoir. Plusieurs membres du conseil souhaitent avoir le prochain compte-rendu de leur assemblée générale afin de mieux connaître les actions menées par le CLIC Ouest Cotentin.

Les membres du conseil acceptent la cotisation 2015 fixée à 0,25 € par habitant, soit 323,75 €.

La dépense sera prélevée sur l'article 6558 du Budget 2015.

CONVENTION DE FOURRIERE AVEC « LA PENSION DES QUAT'PATTES »

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention proposée par « La Pension des Quat'Pattes », située à Brix, afin de renouveler une convention de 2011 avec mise à jour des tarifs.

La commune n'a recours à ces services que très occasionnellement, et est satisfaite du service rendu.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire signer ladite convention.

ACTP : DEVIS 2015

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un devis de l'entreprise A.C.T.P. concernant l'entretien du terrain de football et s'élevant à 3243,78 € TTC, payable en quatre échéances.

Ce montant sera inclus dans la demande de participation faite aux communes de Couville, Hardinvast et Saint-Martin le Gréard.

Les huit premières années de collaboration étant jugées satisfaisantes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis et autorise le maire à le signer.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu deux demandes de subventions.

La première provient du Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg, où un enfant tollevastais est scolarisé. Cette demande porte sur l'alimentation du budget du foyer social des jeunes de ce lycée. Les activités organisées correspondant notamment à des voyages, Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 40 € par enfant, comme pour les voyages linguistiques des enfants tollevastais. L'assemblée valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à verser une subvention de 40 € sur l'article 6574 du budget 2015.

La seconde provient de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie, qui demande une indemnité de 37,70 € par apprenti (un seule tollevastaise concernée). Monsieur le Maire, estimant que la compétence « Formation Professionnelle » relève de la Région, propose de ne pas donner suite, la commune ayant suffisamment de frais relatifs à ses propres compétences. L'assemblée donne son accord pour ne pas verser l'indemnité demandée.

SUBVENTION AU CENTRE DE LOISIRS

La subvention de 42470 € prévue au budget 2014 n'a pas été versée, étant donné que le budget prévisionnel n'avait pas été fourni, et que la convention signée n'avait pas encore été retournée en mairie. Au vu du compte de résultat présenté par Monsieur le Maire, il apparaît que la subvention pour équilibrer le budget du centre de loisirs est moins importante que prévu initialement : une subvention d'un montant de 30 918,29 € est suffisante.

Concernant les Temps d'Accueil Péri-éducatifs, une demande de subvention sera faite plus tard, pour l'ensemble de l'année scolaire 2014-2015.

Alain ROULLAND demande pourquoi les montants indiqués dans la convention ne se retrouvent pas dans le compte de résultat. Stéphane BARBÉ lui répond que la subvention, qui devait initialement être versée sur le prévisionnel, sera finalement versée à partir du compte de résultat, donc sur un montant précis et non sur une estimation.

L'assemblée, par 13 voix pour et 2 abstentions (Alain ROULLAND et Béatrice LEPOITTEVIN) donne son accord et autorise le Maire à verser cette subvention de 30 918,29 € sur l'article 6574 du budget 2015.

COMMERCE DE PROXIMITÉ

Par ailleurs, Stéphane BARBÉ informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec l'I.U.T. de Cherbourg afin de faire une étude de marché sur la faisabilité d'un commerce de proximité dans une des trois parcelles. Cette étude de marché servirait de projet de stage aux étudiants et reviendrait à un coût moindre que celui engendré par une étude faite par un cabinet d'études. La participation serait comprise entre 1 400 et 1 500 €. L'assemblée donne son accord de

principe et autorise le Maire à faire les démarches pour obtenir une convention qui serait signée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

INFORMATIONS C.C.D.D.

Stéphane BARBÉ rapporte ce qui s'est dit lors de la dernière réunion des Maires :

- Urbanisme – PLU intercommunal : Le transfert de la compétence « Urbanisme » a été évoqué. La demande de transfert de compétence interviendra probablement dans le courant 2015. Il reste possible pour les communes d'engager des modifications ainsi que des révisions, sachant que, une fois la compétence transférée, c'est l'intercommunalité qui assurera le suivi de ce dossier.
- Création du service d'instruction des autorisations d'urbanisme : Il a été confirmé qu'un service d'instruction commun aux Communautés de Communes de Douve et Divette, de la Hague et des Pieux serait créé pour le 1^{er} juillet 2015 à Martinvast, dans les anciens locaux de la « Lyonnaise des Eaux ». Ce service serait payant et le calcul du montant serait réalisé en fonction du nombre d'habitants. Philippe ROINÉ exprime son désaccord sur ce mode de calcul, qu'il trouve injuste étant donné que la commune de Tollevast fait partie de celle qui ont le plus d'habitants, et qu'elle devrait avoir peu de dossiers d'urbanisme à instruire dans les années à venir.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Plaque commémorative : Stéphane BARBÉ informe l'assemblée qu'un courrier a été envoyé à la personne ayant fait réaliser une plaque commémorative rendant hommage à des soldats américains. Cette plaque n'a pas été autorisée sur le Monument aux Morts ni sur la stèle du Souvenir Français, mais sur la façade de la Maison du Sonneur. Le demandeur préférerait que cette plaque soit fixée sur le mur à l'entrée du cimetière. L'assemblée n'y voit pas d'inconvénient.
- Camion à pizza : Stéphane BARBÉ et Antoinette COLARD ont reçu en mairie une personne intéressée pour s'installer le jeudi soir de 17h30 à 21h00 sur Tollevast, au niveau de l'entrée du « Rocher ». Après avoir pris des renseignements auprès des communes voisines, celles-ci ne font pas payer l'emplacement, ne signent pas de convention, mais en général, les maires prennent un arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public. L'assemblée donne son accord de principe pour son installation dans les mêmes conditions que les communes de la C.C.D.D.
- Permis de Construire de la S.P.A. : Serge COTTEBRUNE demande s'il y a du nouveau concernant le projet de la S.P.A. . Stéphane BARBÉ indique que le recours en appel n'est toujours pas passé en audience, mais qu'à sa connaissance, le projet n'est pas remis en cause malgré les rumeurs qui ont circulé à ce sujet.
- Honorariat de Yves HAIROU : Une cérémonie est prévue le mercredi 4 février 2015 à 18h30 à la Maison du Sonneur afin de célébrer l'honorariat de l'ancien Maire de Tollevast.
- Prochaine réunion : La prochaine réunion est prévue le mercredi 4 mars 2015.

Fin de la séance : 00h00